



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/09
Présents	24	Objet : Proposition d'adoption d'une convention de
Pouvoirs	05	service : « Article 7.5 – Développement des énergies
Votants	29	renouvelables « Construction d'une centrale
		photovoltaïque en toiture ou en ombrière, en
		autoconsommation individuelle ou collective ou en vente
		totale » avec le Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or
		(SICECO)

Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO),

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

Afin de répondre à l'échelle locale aux objectifs de la France fixés par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), de respecter les engagements énoncés lors de la Conférence des Parties qui a eu lieu en décembre 2015 (COP21) à Paris, ainsi qu'aux objectifs revus par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, et de prendre en compte la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023, le SICECO souhaite accompagner les territoires dans la mise en place de mesures favorisant la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables et plus globalement permettant d'atteindre les enjeux environnementaux.

Le SICECO propose au travers du service « Développement des énergies renouvelables » d'accompagner la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans sa démarche de déploiement d'installation de production d'énergie renouvelable, lui permettant ainsi de bénéficier des moyens et expériences du SICECO.

Les modalités d'accès à ce service sont définies par une convention (jointe en annexe) selon 4 phases :

- 1^{ère} phase – Analyse d'opportunité réalisée en interne par le SICECO,
- 2^{ème} phase – Étude de faisabilité technico-économique et étude de structure (limitée à la charpente) ou de sol (pour les ombrières) réalisées par un bureau d'études externe mandaté par le SICECO.

La collectivité devra choisir le montage pour la construction des sites de production photovoltaïque (maîtrise d'ouvrage propre ; maîtrise d'ouvrage déléguée au SICECO ; tiers investisseurs).

- 3^{ème} phase – Travaux => 3 cas à distinguer
 - ❶ La collectivité porte la maîtrise d'ouvrage des travaux (Autoconsommation individuelle (ACI)/Autoconsommation collective (ACC)/Vente totale),
 - ❷ La collectivité ne porte pas la maîtrise d'ouvrage des travaux mais a la capacité d'investir (ACI/ACC/Vente totale),
 - ❸ La collectivité n'a pas la capacité d'investir, pour un projet en vente totale uniquement (tiers investisseur) : Le SICECO pourra être « investisseur ».
- 4^{ème} phase – Exploitation – Suivi de la facturation pour opération d'ACC.

Globalement, le SICECO veillera à ajuster au mieux les prestations attendues pour répondre aux attentes en fonction du niveau d'engagement souhaité de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

La contribution financière de la Communauté de Communes est précisée à l'article 7 de la présente convention. Elle est fonction des phases et varie selon les choix de portage lors de la phase travaux du ou des projets qui pourront retenus.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} Commission « Aménagement du territoire, Mobilité, Transport et Transition énergétique », en date du 09 juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de service : « Article 7.5 – Développement des énergies renouvelables « Construction d'une centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrière, en autoconsommation individuelle ou collective ou en vente totale » avec le Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER